



VILLE DE DOLE

EXTRAITdu Registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la Ville de Dole**Séance du 29 juin 2022**

Nombre de conseillers en exercice : 35
Nombre de conseillers présents : 30
Nombre de procurations : 05
Nombre de conseillers votants : 35
Date de convocation : 22 juin 2022
Date de publication : 06 juillet 2022

Conseillers.ères présents.es :

M. Jean-Baptiste GAGNOUX, Maire,
Mme Isabelle GIROD, Maire Délégué de Goux,
Mme Isabelle MANGIN, M. Mathieu BERTHAUD, Mme Sylvette MARCHAND, M. Stéphane CHAMPANHET, M. Daniel GERMOND, Mme Frédérique DRAY, M. Philippe JABOVISTE, Mme Maryline MIRAT, M. Alexandre DOUZENEL, M. Jean-Pierre CUINET, M. Jacques PÉCHINOT, M. Jean-Pascal FICHÈRE, M. Jean-Michel REBILLARD, Mme Blandine CRETIN-MAITENAZ, M. Patrice CERNELA, M. Jean-Philippe LEFÈVRE, Mme Isabelle DELAINE, Mme Nathalie JEANNET, Mme Catherine NONNOTTE-BOUTON, Mme Catherine DEMORTIER, Mme Patricia ANTOINE, Mme Laetitia CUSSEY, M. Hervé PRAT, Mme Laetitia JARROT-MERMET, M. Ako HAMD AOUI, M. Timothée DRUET, Mme Christine MUGNIER, Mme Nadine HERRMANN

Référence

22.29.06.33

Commission

Fonctionnement de l'Institution

Objet

Dissolution des budgets annexes Eau et Assainissement

Secrétaire de séance

M. Jean-Pascal FICHÈRE

Rapporteur

M. Jean-Pascal FICHÈRE

Conseillers.ères absents.es ayant donné procuration :

Mme Justine GRUET à M. Jean-Baptiste GAGNOUX
M. Paul ROCHE à M. Jean-Pascal FICHÈRE
M. Mohamed MBITEL à M. Jean-Michel REBILLARD
Mme Claire BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE à Mme Isabelle MANGIN
M. Nicolas GOMET à Mme Nadine HERRMANN

Conseillers.ères absents.es non représentés :

M. Ako HAMD AOUI (DCM 22.29.06.41) ; M. Jean-Baptiste GAGNOUX (DCM 22.29.06.42-43-44) ; M. Hervé PRAT (DCM 22.29.06.43-44) ; Mme Laetitia JARROT-MERMET (DCM 22.29.06.49) ; Mme Sylvette MARCHAND (DCM 22.29.06.49) ; Mme Isabelle MANGIN (DCM 22.29.06.52-53) ; Mme Maryline MIRAT (DCM 22.29.06.65) ; M. Jean-Pierre CUINET (DCM 22.29.06.70) ; Mme Catherine DEMORTIER (DCM 22.29.06.71) ; Mme Nadine HERRMANN (DCM 22.29.06.71-72) ; Mme Isabelle DELAINE (DCM 22.29.06.75-76)

En application des Lois n° 2015-991 du 7 août 2015 (dite loi « NOTRe ») et n° 2018-702 du 3 août 2018 relatives à la mise en œuvre du transfert des compétences Eau et Assainissement, les compétences assainissement, eau potable et eaux pluviales urbaines ont été transférées à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole au 1^{er} janvier 2020.

Il convient désormais de clôturer administrativement les deux budgets annexes correspondants.

Les résultats de clôture constatés au compte administratif 2019 sont les suivants (cf. délibération n° 23 du 29 juin 2020) :

Section	BA EAU	BA ASSAINISSEMENT	TOTAL
Fonctionnement	61 706,81	32 625,55	94 332,36
Investissement	489 198,27	-431 498,57	57 699,70
Total (F+I)	550 905,08	-398 873,02	152 032,06

Ces résultats ont été intégrés au Budget Principal de la Ville, conformément aux délibérations n° 24 et 26b du 29 juin 2020 portant respectivement sur l'affectation des résultats 2019 et le budget supplémentaire 2020.

Vu l'avis favorable de la Commission « Fonctionnement de l'Institution » du 27 juin 2022,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **PRONONCE** la dissolution administrative de ces deux Budgets Annexes, conformément aux délibérations prises antérieurement.

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Pilotage et Coordination
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- Pôle Moyens et Ressources/Finances

Fait à Dole, le 29 juin 2022.
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

Jean-Baptiste GAGNOLY

